



Joyeuses fêtes à tous



Édito

Le mot du président

Avec une météo capricieuse tout au long de l'année, et dans une ambiance générale de fin d'année turbulente voire chaotique, 2018 s'éteint.

Pour notre quartier, après la réalisation du renouvellement de l'éclairage, c'est une année sans grand chantier hormis les travaux programmés d'entretien et d'embellissement. Ce mois de décembre est un peu compliqué avec la grève des éboueurs du SIOM. Nous pouvons espérer un rétablissement d'un service régulier dans les jours prochains.

La gestion financière équilibrée de notre quartier, menée par les membres du Bureau, associée au caractère bénévole de leur mandat, permet un appel de charges annuelles très modique au regard de l'étendue de notre résidence et du nombre de maisons (220). Nous devons poursuivre la constitution de réserves financières destinées à la réalisation programmée de futurs gros travaux de rénovation de notre voirie.

Participer à la vie de notre quartier, s'investir ou participer à la gestion d'une des tâches du syndic ne requiert que de la bonne volonté. Si en plus une compétence s'y associe (juridique, informatique, travaux publics, décoration, ou une simple bonne humeur épidémique - c'est même suffisant...), ce ne sera que du bonheur partagé. Des postes sont en renouvellement cette année et il y a 3 postes à pourvoir. Je vous invite à nous rejoindre pour contribuer à votre mesure, à pérenniser ce qui fait l'âme de notre ASL depuis près de 30 ans.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et du bonheur à partager avec celles et ceux qui vous sont chers.

À l'aube de l'année 2019, recevez tous nos vœux pour plein de moments de joie et de paix.

Président de l'ASL : Alain Faubeau – **Trésorerie** : Roselyne Boucher – **Secrétariat** : Marie-Françoise Leudet

Architecture : Jean-Luc Guyot – **Voirie** : Éric Descorps-Declère – **Espaces verts** : Corinne Hascoët & Aliette Baud – **Éclairage** : Éric Descorps-Declère – **Gazette et site web** : Marie-Françoise Leudet

Divers : Aurélie Grillet

SOMMAIRE

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LA PROCHAINE AGO

VIE DE L'ASL

- Et si vous rejoigniez le bureau
- GT "Patrimoine"

QUOI DE NEUF ?

STATIONNEMENT

CADRE DE VIE

- Entretien
- Des fissures ?
- Des projets ?

L'HIVER APPROCHE

LA PAGE JARDIN

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Ne manquons pas à la tradition et souhaitons la bienvenue aux dix familles qui, cette année, sont venues rejoindre notre allée.

Comme, depuis trois ans, nous envoyons par courriel les convocations, les procès-verbaux et les appels de charges mais aussi diverses informations qui peuvent être utiles comme les opérations groupées, nous souhaitons avoir les adresses électroniques des nouveaux-venus.

Si ce n'est pas déjà fait, il suffit d'envoyer un courriel à la secrétaire/webmaster à l'adresse webmaster@asllaclairiere.fr

**Notez ce rendez-vous important :
Prochaine Assemblée Générale
Ordinaire :**

Jeudi 28 mars 2019

20h

Grand salon du Château de Belleville

Réservez votre soirée !

Comme les années précédentes, nous vous espérons très nombreux pour débattre à propos de la vie de notre résidence. C'est en effet un moment privilégié pour exprimer vos souhaits et donner votre avis.

ET SI VOUS REJOIGNIEZ LE BUREAU ?

L'Association Syndicale est administrée par un Syndicat de trois membres au moins et de onze membres au plus, élus en Assemblée Générale. Rappelons que ces syndicats sont bénévoles, ce qui explique que les charges, même si elles augmentent parfois, restent très en dessous de ce que coûterait un syndicat professionnel.

Onze postes sont prévus : actuellement le bureau n'est constitué que de huit membres.

Trois sièges sont donc à pourvoir, il est important d'être suffisamment nombreux pour mener à bien cette fonction et sans un engagement de nouveaux propriétaires (ou d'anciens qui voudraient bien reprendre du service !), le bureau risque de ne plus pouvoir assurer ses fonctions.

Nous avons besoin de nouvelles idées, d'un nouvel élan, bref nous avons un besoin criant de nouvelles têtes !

Si vous voulez en savoir plus sur ce à quoi vous vous engageriez, n'hésitez pas à nous contacter et à venir en discuter avec nous.

ET POURQUOI NE PAS FAIRE DES SUGGESTIONS POUR ALLER DE L'AVANT ?

Sans nécessairement faire partie du bureau, vous pouvez participer à la vie de la Clairière, en nous suggérant telle ou telle amélioration, en nous donnant votre avis sur telle ou telle règle du cahier des charges que vous voudriez voir évoluer. Pour cela, il suffit d'envoyer un message sur l'adresse webmaster.

GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE »

L'ASL Chevy 2 (donc chacun des Chevyens) dispose d'un patrimoine mobilier et immobilier de plusieurs hectares : bâtiments de l'ASL, pitch de golf, club house et terrains de tennis ou encore bâtiments du Country Club.

Un groupe de travail consacré à ce patrimoine existe depuis quelques années, avec pour objectif d'effectuer des analyses, de faire des propositions de scénarios d'évolution des différentes zones et activités.

Depuis juin 2018, c'est Gérard Carnet qui pilote ce groupe de travail.

Ce groupe de travail est ouvert à tous les propriétaires chevyens qui désirent participer à cette mission : si cette réflexion vous intéresse, dites-le nous, nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

QUOI DE NEUF

Vous pensez peut-être « pas grand-chose »... pas grand-chose, c'est vrai mais des petites choses qui peu à peu changent notre environnement.

Le panneau d'interdiction de stationner à l'entrée principale : vous étiez nombreux à l'avoir demandé, il a été mis en place et nous nous réjouissons qu'il soit respecté.



Les claustras décoratifs sur le transformateur du triangle vert qui, espérons-le, éloigneront les tagueurs. Pour renforcer cette protection, deux autres claustras vont y être posés.



Et le marquage au sol annoncé en juin ? Il a pris quelque retard en raison des intempéries du printemps et des autres travaux plus urgents auxquels la commune a dû faire face. Mais c'est en bonne voie !

STATIONNEMENT

Une campagne a été lancée par le bureau de l'ASL en mai et juin dernier pour avoir une idée un peu précise de l'occupation des places de stationnement réservées aux visiteurs.

Au total 22 relevés ont été effectués à des jours et des heures différents, tant en semaine que le week-end. Nous avons constaté qu'au moins une quinzaine de ces emplacements, sur les 37 que comporte notre résidence, étaient occupés par les mêmes véhicules à chaque fois ou presque.

Un papier a été placé sur le pare-brise des 12 véhicules qui y étaient le plus fréquemment. L'objectif était de sensibiliser leur propriétaire au préjudice que causait cette pratique, notamment le week-end quand les visiteurs sont nombreux et le nombre de places disponibles réduit.

Environ la moitié des véhicules ainsi concernés ont été déplacés et garés en d'autres lieux. Nous remercions leur propriétaire pour leur civisme. Une personne nous a contactés pour expliquer les raisons qui l'obligeaient à occuper temporairement une place visiteurs. Les autres n'ont modifié en aucune façon leur comportement.

Pourtant ces places n'ont décidément pas vocation à devenir une place privée supplémentaire.

CADRE DE VIE : L'ENTRETIEN DES MAISONS

Merci à tous ceux qui ont profité des beaux jours pour donner meilleur aspect à leur maison : repeindre la porte de garage ou la changer, nettoyer les pignons en les débarrassant de leur algues rouges, démousser les toits, vous êtes nombreux à avoir fait ces travaux.

Toutefois il reste encore plusieurs propriétaires à convaincre de le faire à leur tour mais nous comptons sur eux pour redonner ce coup de propre.

DES FISSURES ?

Certains colotis ont constaté sur leur maison des fissures qui leur semblent dues à la sécheresse que nous avons connue cet été. Si vous êtes concernés, nous vous invitons à vous rapprocher du service technique de la Mairie afin de vous faire connaître et déclarer le sinistre, avec photos à l'appui. En effet, c'est ce qui permettra à la

Mairie de faire, auprès de la Préfecture, une demande de déclaration de catastrophe naturelle, et plus vous serez nombreux à faire connaître le sinistre, plus elle aura de dossiers pour appuyer sa demande.

Parallèlement, il faut bien sûr avoir fait une déclaration auprès de votre assureur.

DES PROJETS ?

Tout projet de modification doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la commission d'architecture de Chevry 2 mais avant de déposer votre dossier auprès de celle-ci, il est nécessaire d'obtenir l'avis de l'ASL du quartier, autrement dit l'avis de l'ASL de la Clairière.

Afin d'obtenir cet avis il suffit de transmettre cette demande complétée le plus précisément possible à l'adresse dédiée à l'architecture architecture@asllaclairiere.fr ou de la déposer dans la boîte à lettres de Jean-Luc Guyot au n°41. Le dossier sera étudié au cours de la réunion mensuelle la plus proche.

L'HIVER APPROCHE

Sûrement les feuilles mortes ont-elles été ramassées mais si ce n'est pas le cas, il est urgent de faire place nette pour préserver les pelouses de la mousse et pour éviter les chutes sur un sol devenu glissant.

Les épisodes venteux qui ont déjà commencé nous rappellent que les arbres ne doivent pas être trop hauts ; un élagage est peut-être nécessaire pour éviter tout danger.

Et la neige ? peut-être va-t-elle s'inviter cet hiver... Nous vous rappelons que la ville met du sel de déneigement à disposition de tous les Giffois au **parking des Bergeries**, à l'ancienne ferme près du château de Belleville, accessible par la rue de la ferme de Belleville (rond-point en face du collège des Goussons). Il appartient en effet aux riverains de déneiger devant chez eux et d'épandre du sel pour éviter la formation de verglas. Mais attention à ne pas en mettre trop car le sel est dommageable pour l'environnement et les revêtements de chaussée lorsqu'on l'utilise en quantité excessive. Et dès -5°, le sel est inopérant, il faut alors répandre du sable.

SOYONS ZEN !



© decoist

Que faire dans l'espace restreint de nos jardins de devant ? les possibilités sont nombreuses entre les jardins rocaille, les massifs mais qui se promène dans la résidence, peut voir que plusieurs d'entre vous ont adopté quelques caractéristiques du jardin minéral.

Décoratif et facile à entretenir

Deux avantages principaux : décoratif et facile à entretenir ! sans parler de l'ambiance zen qu'il peut dégager, ambiance bienvenue de nos jours.

Qu'est-ce qu'un jardin minéral ? un jardin au style épuré où domine un paillage d'éléments minéraux : graviers, galets, pierres, roches, ardoise ou sable associés tout de même à quelques plantes.

Un jardin zen ? optez pour une combinaison de gravillons blancs avec un érable du Japon par exemple, des cornouillers, des azalées ou de la mousse

Un jardin moderne ? pensez alors à une association de galets et de petits massifs d'arbustes sculptés pour leur donner une forme géométrique ou bien, car l'art topiaire n'est pas facilement accessible..., plus simplement de plantes graphiques.

Quelles plantes privilégier ? car même si elles sont peu nombreuses, elles doivent être choisies avec soin pour jouer sur les contrastes de couleurs mais aussi les contrastes entre les plantes à port droit comme les agapanthes, ou les avoines géantes (*stipa gigantea* pour donner leur nom savant !) voire rigides comme le phormium et celles à port rond comme les fétuques bleues ou les euphorbes

Et les minéraux ? il est là aussi possible de jouer tant sur les formes que sur les couleurs, les pouzzolanes du rouge au noir en passant par le rose et le gris, les graviers blancs, les galets ou les pétales d'ardoise gris, le sable doré...



Facile à entretenir !

Le paillage assure en effet une fonction de drainage et évite le lessivage du sol par les pluies. En été, il limite également le dessèchement du sol ce qui permet ainsi de réduire les arrosages, d'autant que les graminées sont peu gourmandes en eau.

Il faut toutefois penser que l'entretien d'un jardin zen se prévoit en amont.

Un jardin minéral zen clés en mains

Première étape, délimiter l'espace qui déterminera le jardin minéral, supprimer les mauvaises herbes et poser une toile géotextile ; elle évitera que les mauvaises herbes repoussent et que les graines qui étaient en dessous ne germent. Repérer et signaler les zones minérales et les zones végétales. Inciser pour pouvoir mettre en place les plantes, c'est la deuxième étape. On peut d'ailleurs y placer des plantes en pots, ceux-ci apporteront une nouvelle touche décorative.

Étape suivante : répartir les minéraux, en travaillant les niveaux. Pour les pétales d'ardoise 5 cm d'épaisseur seront nécessaires mais prévoir entre 5 et 10 cm pour les graviers ou les pouzzolanes.

Il ne reste plus qu'à arroser ! les plantes et les minéraux. Et voilà, un air de zénitude va se répandre à la Clairière !



designjardin